

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

AUTORISATION DE RECRUTEMENT DES SAISONNIERS ÉTÉ 2022

Séance du 30 mai 2022
Dûment convoqué le 24 mai 2022

En l'an 2022, le lundi 30 mai 2022 à 18 heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis en séance publique, sous la présidence de M. Pierre BATAILLE, Président de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes.

Présents (26) : J-P ASTRUCH, P. BATAILLE, M. BLANC, P. BLANQUE, A. BOUSQUET, P. CAMPS, C. COLOMER, J. CORDELETTE, C. DELIAS, J.-L. DEMELIN, M. GARCIA, S. GAUMOND, A. HUG, J.-L. LACUBE, J-D LAPORTE, P.-L. LE TOAN-BARES, A. LUNEAU, S. POLATO, S. PONSA, M. POUDADE, S. PRUDENTOS, M. RIFF, P. RIU, M. SANTANACH, A. TAHOCES, S. VAILLS.

Absents (5) : J. GARRABE-POUGET, C. NOLIN, F. OMAHSAN, P. PETITQUEUX, G. VICENS.

Pouvoirs (5) : H. BAUDET (à A. HUG), C. LANDRIEU (à P. CAMPS), D. MARIN (à P. BATAILLE), F. DESCLAUX (à A. LUNEAU), F. MARTIN (à M. BLANC).

Secrétaire de séance : Christine COLOMER

Acte n° : CCPC-2022150-17

Rapport

VU le Code de la fonction publique ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 3 ;

VU la délibération du 8 décembre 2014 autorisant le Président à procéder à des recrutements permettant de faire face à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité ou de pourvoir à un remplacement ponctuel ;

CONSIDERANT que pour les besoins des services, en vue de la saison estival, il est nécessaire de recourir à des emplois occasionnels dits « saisonniers » ;

CONSIDERANT les prévisions de la période estivale notamment pour la bonne gestion de l'accueil de la CDC, du pôle EJ2S, pôle EIB et la ZAT de Matemale :

Pôle administratif – 1 embauche :

- Un agent d'accueil, correspondant au grade d'adjoint administratif territorial, à compter du 11 juillet 2022 pour une durée de 1 semaine, à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures, rémunéré par référence à la grille indiciaire afférentes aux adjoints administratifs territorial, échelon 1 ;

Pôle Enfance, Jeunesse, Santé, Social – 4 embauches :

- 4 agents d'animation, correspondants au grade d'adjoint d'animation territorial, à compter du 1^{er} juillet 2022 pour une durée de 2 mois, à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures, rémunéré par référence à la grille indiciaire afférentes aux adjoints d'animation territorial, échelon 1 ;

Pôle Développement / Tourisme – 13 embauches :

- 1 agent d'entretien/nettoyage correspondant au grade d'adjoint technique, à compter du 25 mai 2022 pour une durée de 1 mois, à temps non-complet pour une durée hebdomadaire de 3 heures, rémunéré par référence à la grille indiciaire afférentes aux adjoints techniques territoriaux, échelon 1.
- 9 agents d'accueil polyvalents, correspondants au grade d'adjoint technique, à compter du 4 juillet 2022 pour une durée de 2 mois, à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures, rémunéré par référence à la grille indiciaire afférentes aux adjoints techniques territoriaux, échelon 1.
- 1 maître-nageur BNSSA (agent de surveillance de la zone de baignade du lac de Matemale) correspondant au grade d'opérateurs territoriaux des act. physiques et sportives, à compter du 4 juillet 2022 pour une durée de 2 mois, à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures, rémunéré par référence à la grille indiciaire afférentes aux d'opérateurs territoriaux des act. physiques et sportives, échelon 5.
- 2 agents technique polyvalent correspondant au grade des adjoints techniques territoriaux, à compter du 1^{er} mai 2022 pour une durée de 6 mois, à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures, rémunéré par référence à la grille indiciaire afférentes aux adjoints techniques territoriaux, échelon 3.

Pôle EIB – 3 embauches :

- 3 agents technique polyvalent correspondant aux grades des adjoints techniques territoriaux, à compter du 1^{er} mai 2022 pour une durée de 6 mois, à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures, rémunéré par référence à la grille indiciaire afférentes aux adjoints techniques territoriaux, échelon 1.

Après avoir entendu l'exposé du Président,

Il est proposé au conseil communautaire :

D'autoriser le recrutement de 21 embauches saisonnière pour la saison estivale.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide
(à l'unanimité) :**

D'autoriser le recrutement de 21 embauches saisonnière pour la saison estivale.

D'autoriser le Président à signer tout document en ce sens.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci—dessus.

Affiché le : 02/06/2022

Transmis en sous-préfecture le : 01/06/2022

Document exécutoire à compter du 01/06/2022

Envoyé le 01-06-2022 à la Préfecture
Accusé de réception le 01-06-2022
NOTIFICATION FAST

**Le Président,
Pierre BATAILLE**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.